

## Compte rendu

---

### Ouvrage recensé :

HAWKINS, Darren G., David A. LAKE, Daniel L. NIELSON et Michael J. TIERNEY (dir.), *Delegation and Agency in International Organizations*, New York, NY, Cambridge University Press, 2006, 408 p.

par Mona Kayal

*Études internationales*, vol. 39, n° 4, 2008, p. 615-618.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/029601ar>

DOI: 10.7202/029601ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

entre démocratie parlementaire et démocratie présidentielle ou sur les appareils non élus de l'État (armée, services de renseignement). Sont abordées en outre les théories du processus décisionnel qui font appel à la sociologie des organisations, à la sociologie fonctionnaliste et à la sociologie politique interne. Paradiplomatie, politique étrangère multi-acteurs, théorie des enjeux (Lowy), questions à l'agenda et *networks* privés caractérisent dès lors cette complexification du processus de décision. Relevons particulièrement le chapitre 10 sur l'apport des études européennes au renouvellement des théories des relations internationales, qui concentre en quelque sorte le point de vue de l'auteur sur l'importance spécifique de la méthode et du modèle européens. Critiquant l'hypothèse néoréaliste (Mearsheimer, Huntington), Telò insiste sur l'approche multilatérale (Keohane), sur l'influence de l'intégration néorégionaliste et du globalisme avec une Union européenne définie comme « laboratoire le plus avancé au niveau des formes institutionnelles de la coopération/intégration régionale », sachant que l'Europe est « un cas de multilatéralisme interne réussi », avec sa mise en commun et une gestion commune des souverainetés nationales par délégation, compétences partagées ou exclusives, coordination, gouvernance à niveaux et à modalités multiples.

Dans cet espace où peuvent « s'affronter » les fonctionnalistes, il semble néanmoins que le concept westphalien de souveraineté ne soit plus d'application au niveau de l'UE, sans qu'un autre modèle émerge

encore. Pour Telò, ce « nouveau modèle européen » est un défi pour les théories des relations internationales du fait de la mise en cause de la séparation entre sphères internes et externes, de la critique du concept classique de puissance, de l'émergence certes ambiguë de « puissances civiles », des limites propres à la PESD et à la politique étrangère et de coopération oscillatoire. Une Union européenne qui finalement se cherche, dans un esprit multilatéraliste, dans un ordre international bouleversé où elle n'est plus la centralité. Elle subit comme d'autres les effets du 11-Septembre. Assurément un ouvrage universitaire bien structuré sur l'évolution des théories des relations internationales vue par un Européen travaillant dans la dominance réflexive anglo-saxonne. Un choix logique autant qu'un révélateur.

André DUMOULIN

*Département de droit  
Université de Liège, Belgique*

### **Delegation and Agency in International Organizations.**

*HAWKINS, Darren G., David A. LAKE,  
Daniel L. NIELSON et Michael J. TIERNEY  
(dir.). New York, NY, Cambridge  
University Press, 2006, 408 p.*

Réinsérant la notion d'agence au sein du cadre théorique institutionnaliste en relations internationales (RI), cet ouvrage collectif dépasse le débat traditionnel interrogeant la place des institutions dans le système anarchique international. Il est plutôt question d'expliquer quand, pourquoi et comment les États délèguent une autorité à une organisation internationale (OI), laquelle peut, une fois

cette autorité acquise, poursuivre des intérêts dissemblables de ceux de ses créateurs. La délégation génère différents degrés d'opportunité pour les OI, acteurs politiques qui forcent les États à déployer des ressources considérables pour les contrôler. Les auteurs, tous rattachés à des universités américaines, s'inspirent des propos tenus en 2002 lors d'une conférence à la Brigham Young University.

Les articles s'inscrivent dans la mouvance épistémologique des RI qui emprunte aux sciences économiques pour approfondir le comportement des États. En effet, les auteurs utilisent la théorie de l'agence, appliquée habituellement à la gestion d'entreprises, pour expliquer les relations entre l'État et l'OI. Plus spécifiquement, l'interaction entre ces deux entités est toujours définie en termes contractuels. Le principal (l'État), lequel détient le pouvoir de négocier, de renégocier et de résilier le contrat, délègue des tâches et des fonctions à un agent (l'OI). L'objectif est donc de modéliser les moyens employés pour contraindre l'agent à agir en fonction des intérêts du principal dans un contexte d'asymétrie d'information (l'agent se spécialise et établit une expertise que le principal ne possède pas). Cernant d'abord le problème principal-agent en RI, les chapitres subséquents, divisés en deux grandes sections, illustrent chacun une situation concrète entre l'État et une OI donnée.

La première section se penche sur les caractéristiques internes du principal qui influent sur le contrat négocié avec l'agent. Plus spécifiquement, les auteurs du chapitre 2 s'interrogent sur la fidélité des agents

quant à la poursuite des préférences du principal, et ce, en examinant la relation entre les États-Unis et les banques de développement multilatérales. L'analyse démontre la nécessité de considérer la complexité des processus décisionnels internes du principal afin d'évaluer justement la loyauté des agents au regard des préférences du principal.

Dans le troisième chapitre, les auteurs montrent que les intérêts financiers de groupes privés qui influencent les responsables politiques américains ont un impact indirect sur les politiques du Fonds monétaire international. Est ainsi mise en avant l'incidence de la chaîne décisionnelle interne d'un principal clé sur la mise en œuvre de politiques d'un agent.

On explique ensuite qu'en dépensant une partie de l'aide au développement par l'intermédiaire d'institutions multilatérales le pays donateur cherche à contenter son électorat. Cette forme de délégation permet ainsi à l'État créateur d'accroître sa crédibilité et de résoudre un problème principal-agent interne. En effet, il semble que l'électorat intriorise des préférences différentes de celles de l'État quant à la façon de répartir les ressources allouées à l'aide au développement.

Le chapitre suivant examine l'évolution du FMI, passant d'un ensemble de règles régulant les comportements des États à une OI jouissant d'une certaine autonomie. Ce changement s'est concrétisé grâce à la progression des débats qui ont mené aux politiques de conditionnalité du FMI. L'autonomie du FMI est donc obtenue grâce

aux modifications des préférences et à l'accroissement de la demande d'information des États membres.

Dans le chapitre 6, les auteurs expliquent pourquoi les États ont convenu de former l'Union européenne telle qu'elle se présente aujourd'hui. Ils concluent que la théorie de l'agence permet de mieux cerner les motivations sous-jacentes à sa création, mais qu'il est nécessaire d'outrepasser la simple application de la théorie à un cas concret. En ce sens, il serait pertinent d'étudier l'influence organisationnelle d'OI déjà existantes sur les nouvelles structures institutionnelles qui émergent dans le système.

En guise de transition, le chapitre 7 introduit la seconde section de l'ouvrage, qui évalue les stratégies rationnelles employées par les agents pour accroître leur autorité et leur autonomie auprès du principal. L'identification de ces stratégies aide à mieux comprendre les changements institutionnels qui se sont produits dans le temps. La Convention européenne des droits de l'homme illustre ces propos.

Le chapitre 8 soutient que, dans le cas d'une éventuelle intervention militaire contre un État déviant, les OI diffusent l'information quant aux menaces potentielles que constitue cet État. Cette diffusion permet aux États de décider d'appuyer ou non l'intervention. Ici, l'auteur défend le rôle du Conseil de sécurité lors de l'intervention dans le golfe Persique en 1990-1991.

Le chapitre 9 précise les conditions qui poussent les OI à agir en fonction de leurs propres préférences,

indépendamment de celles des États membres. Cette situation se produit lorsque les employés de l'OI ne représentent pas les États desquels ils sont issus et lorsque le pouvoir décisionnel de l'OI est réparti à travers la majorité des États membres. Il se peut néanmoins que le personnel de l'OI ne s'engage pas dans des actions non souhaitées par les États membres de peur de miner la mission et la réputation de l'OI.

L'auteur du chapitre 10 reconnaît l'apport de la théorie de l'agence pour expliquer les grandes lignes comportementales des OI et il explique la conformité des OI par rapport aux préférences du principal. Cependant, cette approche ne peut pas prévoir de quelle manière une OI profitera de son autonomie et, si cela est le cas, de quelle manière les agissements de l'OI dévieront des préférences du principal.

Enfin, le chapitre 11 aborde la question de l'autonomie des cours de justice internationale à la lumière de la théorie de l'agence. L'auteur affirme que le pouvoir du principal de renégocier le contrat de l'agent, pouvoir qui lui permet d'exercer une influence sur les OI, ne constitue pas un outil de contrôle sur les cours.

En conclusion, les auteurs proposent de raffiner le programme de recherche en introduisant la notion de la tierce partie, souvent des ONG, et son rôle dans le système de gouvernance globale. Ils tentent donc d'adapter la théorie de l'agence aux nouvelles réalités de la délégation au niveau international.

Cet ouvrage s'adresse à un public spécialisé qui saisit les nuances d'une

modélisation inhabituelle de la théorie institutionnaliste. Avançant de nouvelles idées quant aux origines et aux difficultés de la coopération internationale, ces réflexions font preuve d'originalité en appliquant la théorie de l'agence au champ des RI. Le problème principal-agent a plutôt été examiné dans la sphère interne des États où les gouvernements délèguent des responsabilités aux bureaucraties afin d'alléger leurs propres tâches. Bien que certains auteurs concluent que les caractéristiques et les stratégies sous-jacentes à la délégation dans la sphère interne d'un État se reproduisent au niveau international, cet ouvrage ne constitue que les balbutiements d'un programme de recherche qui appelle à être davantage précisé et étudié en RI.

En dépit de l'apport de la théorie de l'agence à l'institutionnalisme néolibéral, les cas présentés par les auteurs se recourent trop souvent. La majorité des cas étudiés touchent à des enceintes juridiquement non contraignantes pour les États ou à des institutions financières. L'unique article qui se concentre sur la problématique sensible des cours internationales conclut que la théorie de l'agence est inapte à répondre, dans ce cas, aux problèmes principal-agent. Cette critique prend racine dans un raisonnement fondamental en RI : les perceptions que chaque État entretient par rapport à sa souveraineté étatique doivent être prises en compte pour comprendre le choix des compétences que l'on décide de déléguer à une OI et l'évolution institutionnelle de ces organisations. Or, les considérations normatives sont totalement esquivées de la réflexion, laissant au passage de nombreuses

interrogations quant au contexte entourant l'acte de déléguer.

Mona KAYAL

Étudiante à la maîtrise en science politique  
Université du Québec à Montréal, Montréal

### **International Order in a Globalizing World.**

STIVACHTIS, Yannis A. (dir.). *Coll. Global Interdisciplinary Studies, Aldershot, Ashgate, 2007, 237 p.*

L'ouvrage collectif dirigé par Stivachtis compte dix chapitres consacrés chacun à un sujet précisément délimité, autour de thèmes allant de la politique étrangère des grandes puissances aux relations transatlantiques. Ces chapitres, souvent complémentaires, se concentrent sur les évolutions récentes de l'ordre international. L'intérêt principal de l'ouvrage est alors de proposer une mise à jour sur ces sujets qui ont connu de grands bouleversements à la suite des attentats du 11 septembre 2001.

La première partie porte sur les liens entre les acteurs internationaux les plus importants et l'ordre international. Olivier Brenninkmeijer étudie la gouvernance mondiale des problèmes contemporains, à laquelle participent grâce à des partenariats le secteur privé, la société civile, les organisations internationales et les États. Il relève notamment les objectifs, les intérêts et les difficultés des différents participants à ces partenariats. Stivachtis s'intéresse aux conséquences de la politique étrangère des États-Unis sur l'ordre international. Son originalité est de considérer que la politique étrangère américaine est un processus dynamique influencé par les évolutions de la société